



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-004

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2022

# Sommaire

## **DSDEN /**

22-2022-01-03-00002 - Arrêté de délégation de signature du directeur académique des services de l'Education nationale des Côtes d'Armor aux agents placés sous son autorité (2 pages)	Page 3
22-2022-01-03-00001 - Arrêté portant délégation de signature du directeur académique des services de l'Education nationale des Côtes à M. Erwan NICOLAZIC, secrétaire général du service départemental de l'Education nationale des Côtes d'Armor (1 page)	Page 6

DSDEN

22-2022-01-03-00002

Arrêté de délégation de signature du directeur  
académique des services de l'Education  
nationale des Côtes d'Armor aux agents placés  
sous son autorité

**Arrêté portant délégation de signature de Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor aux agents placés sous son autorité**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 44 ;

**Vu** le décret du 18 décembre 2019 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes d'Armor ;

**Vu** le décret du 4 mars 2019 portant nomination de Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du 14 janvier 2020 portant délégation de signature de Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor aux agents placés sous son autorité ;

**Vu** l'arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs spécial n°22-2020-007 du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe KOZSYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor.

**ARRETE**

**Art.1er.** : En application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, délégation de signature est donnée aux agents placés sous son autorité, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes relatifs aux affaires pour lesquelles le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor a lui-même reçu délégation dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs spécial n°22-2020-007 du 13 janvier 2020 susvisé.

**Art.2.** : Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et dont les signatures apparaissent en annexe 1, sont :

- Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Nicolas DEGUEN, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Madame Aurélie MENARD, attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Marie GARREAU, attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Morgane CHARREL-MARTIN, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

**Art.3.** : L'arrêté du 14 janvier 2020 visé ci-dessus est abrogé.

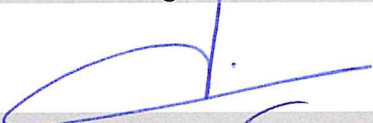

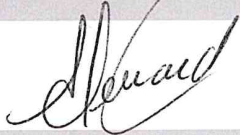

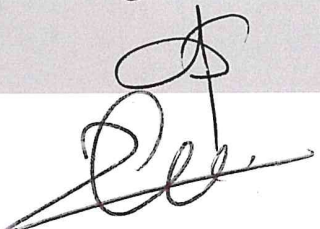
**Art.4. :** Le secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des finances publiques des Côtes d'Armor et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

A Saint-Brieuc, le 3 janvier 2022



Philippe KOSZYK

**Annexe 1**

Noms - Prénoms	Signatures
NICOLAZIC Erwan	
DEGUEN Nicolas	
MENARD Aurélie	
GARREAU Marie	
CHARREL-MARTIN Morgane	

DSDEN

22-2022-01-03-00001

Arrêté portant délégation de signature du directeur académique des services de l'Education nationale des Côtes à M. Erwan NICOLAZIC, secrétaire général du service départemental de l'Education nationale des Côtes d'Armor



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Côtes-d'Armor

**Arrêté portant délégation de signature de Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor à Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor.**

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles R222-19 et suivants ;  
**Vu** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
**Vu** le décret du 4 mars 2019 portant nomination de Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor ;  
**Vu** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 15 décembre 2021 portant nomination de Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor ;  
**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor.

#### **ARRETE**

**Art.1<sup>er</sup>.** : Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor, reçoit délégation de signature à effet de signer tous actes ayant trait à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés.

**Art.2.** : Le secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Côtes d'Armor.

A Saint-Brieuc, le 3 janvier 2022

  
Philippe KOSZYK